

République Française

Département de l'Aube



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 +4

Date de convocation 15 septembre 2025

Date d'affichage 15 septembre 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : **Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.**

Représentés : **Anne-Josèphe CHARLOT** représentée par **Valérie PELLERIN**, **Sophie MENZIN** représentée par **Nicolas MENNETRIER**, **Vincent BLANCHOT** représenté par **Robert BESANÇON**, **Monique SIMON** représentée par **Laurence FOURNIER.**

Absent : **Marcel CHRISTEL**

Jean-Yves BRUNEAU a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Rénovation énergétique de l'école maternelle : marché de travaux

N° de délibération : 20250932

Le maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 11 avril 2024, il a acté l'ajout de la construction d'un préau aux travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle initialement prévus et validé de fait la nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il rappelle également que par décision du 23 juillet 2024 la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet TDA.

Dans sa séance du 11 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé le plan de financement de cette opération pour un montant de 737 000 € HT (soit 882 800 € TTC). Le maire a annoncé vouloir solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds vert pour un montant estimé à 217 700 € ainsi qu'une aide du Département de 95 200 €.

Les services de la S.I.A.B.A., mandataire de la commune, ont procédé le 4 juillet 2025 à une mise en concurrence en procédure adaptée pour les travaux relatifs à cette opération.

La maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet TDA en a effectué l'analyse et l'a présentée à la commission pour les marchés à procédure adaptée dans sa séance du 11 septembre 2025.

Après analyse, le montant des marchés a été arrêté à la somme de 532 237,15 € HT soit 711 929,82 € TTC.

La liste des entreprises retenues et les montants correspondants, figurent ci-dessous :

N°/Intitulé	Identité du candidat	Montant €
Lot n°1 - Désamiantage	AXE AMIANTE	29 705,00
Lot n°2 – Démolitions / Gros œuvre	CMF	73 923,31
Lot n°3 – Charpente / Couverture	DYBIEC	71 250,00
Lot n°4 – Menuiseries extérieures	LAMBERT MENUISERIE	176 000,00
Lot n°5 – Menuiseries intérieures / Faux plafonds	3 ISOL	36 898,50
Lot n°6 - CVC	SANTERNE	128 000,00
Lot n°7 - Electricité	OMTEK EGDI	16 460,34
	TOTAL HT	532 237,15
	TVA	106 447,43
	TOTAL TTC	638 684,58

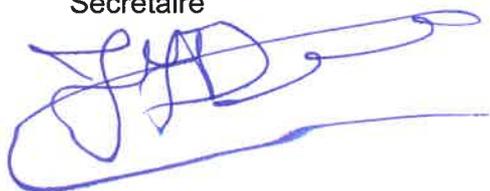
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- **Valide** la procédure de consultation de ces marchés de travaux ;
- **Attribue** les marchés de travaux aux entreprises et pour les montants ci-dessus mentionnés
- **Autorise** le maire ou son représentant mandataire dûment habilité, à signer les marchés de travaux au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Lyé
- **Autorise** le maire ou son représentant mandataire dûment habilité, à signer tout avenant qui pourrait intervenir au cours de l'exécution de ces marchés de travaux dès lors que les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 50 000 € HT

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
17	22	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Jean-Yves Bruneau
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

